

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SÉANCE DU LUNDI 29 MARS 2021 – 20 heures
COMPTE-RENDU D’AFFICHAGE**

**Le procès-verbal de la séance du Conseil Communautaire
est consultable dès son approbation sur simple demande
auprès du Secrétariat Général de la Communauté de Communes Faucigny-Glières
(6 place de l’Hôtel de Ville à Bonneville)**

DÉLÉGUÉS PRÉSENTS (32) : Stéphane VALLI, Jean-Pierre MERMIN, Christophe PERY, Yves MASSAROTTI, Aline WATT CHEVALLIER, Christophe FOURNIER, Didier LAYAT, Annick VAZQUEZ-YANEZ, Marie-Laure MEYER, Philippe MONET, Amalia JOURDAN, Patricia BALLARA, Jean-Luc ARCADE, Christine ARES, Lucien BOISIER, Sébastien BROISIN, Jean-Marcel BURTHEY, Brigitte CAPRI, Géraldine COFFY, Vanessa HAMEL, Josiane JORAT, Anthony LATHUILLE NICOLLET, Jean-Paul MALLINJOURD, Bertrand MAURIS DEMOURIOUX, Julien MERCIER, Sheila MICHEL, Daniel NAVARRO, Jean-Michel PASQUIER, Caroline PERRIN GOTRA, Dominique PITTET, Claude SERVOZ, Marie-Christine VINUREL.

DÉLÉGUÉ(S) AYANT DÉSIGNÉ UN MANDATAIRE (5) : Valérie FERRARINI a donné pouvoir à Patricia BALLARA, Véronique GUERIN a donné pouvoir à Philippe MONET, Jessica LARA LOPEZ a donné pouvoir à Caroline PERRIN GOTRA, Khédija MARQUES CHAVES a donné pouvoir à Christophe PERY, Thierry TUR a donné pouvoir à Aline WATT CHEVALLIER.

DÉLÉGUÉ(S) ABSENT(S) non représenté(s) (1) : Agnès GAY.

Monsieur Anthony LATHUILLE NICOLLET a été désigné secrétaire de séance.

N°013-2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 8 FÉVRIER 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L’UNANIMITE,

- **APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 8 février 2021 ;
- **PROCEDE** à la signature de la page de registre à cet effet.

N°014-2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS DE COMPÉTENCES DU N°D0001-2021 AU N°D0039-2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

- **PREND** connaissance des délégations de compétences du N°D0001-2021 au N°D0039-2021.

N°015-2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - ETABLISSEMENT ET EXPLOITATION DU RÉSEAU DE FIBRE OPTIQUE - RAPPORT SUR LE PRINCIPE DE LA DÉLÉGATION DE SERVICE PUBLIC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 34 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **APPROUVE** le principe du recours à une délégation de service public pour le développement du réseau de fibre optique ;
- **APPROUVE** les caractéristiques essentielles de prestations que devra assurer le délégataire, détaillé au sein du rapport ci-joint, étant entendu qu’il appartiendra à Monsieur le Président ou à son représentant de négocier avec le/les soumissionnaires retenus ;
- **AUTORISE** le Président ou son représentant légal à engager la procédure afférente et à prendre toutes les mesures nécessaires à sa mise en œuvre et bonne exécution.

N°016-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - ELECTION D’UN PRÉSIDENT POUR LE VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L’UNANIMITE,

- **PROCEDE** à l’élection de Monsieur Yves MASSAROTTI comme président de séance autre que le Président de la CCFG pour le vote des comptes administratifs 2020.

N°017-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 33 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **ARRETE** les résultats définitifs tels que résumés ci-dessous :

En euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
LIBELLE						

Résultats reportés		1 000 000.00	2 200 224.36		1 200 224.36	
Opérations de l'exercice	20 396 242.52	22 006 116.79	7 351 378.85	7 382 957.20	27 747 621.37	29 389 073.99
Totaux	20 396 242.52	23 006 116.79	9 551 603.21	7 382 957.20	28 947 845.73	29 389 073.99
Résultat de clôture		2 609 874.27	2 200 224.36			441 228.26

Besoin de financement 2 168 646.01

Reste à réaliser 1 061 580.83 1 071 320.74

Besoin de financement des restes à réaliser -9 739.91

Besoin total de financement 2 158 906.10

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget principal de la Communauté de communes Faucigny-Glières, ci-joint et conforme au compte de gestion établi par le receveur.

Monsieur Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières sort de la salle et ne prend pas part au vote.

N°018-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE ZAE DE BONNEVILLE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 33 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget annexe « ZAE de BONNEVILLE » comme suit :
 - ✓ recettes de fonctionnement 1 279 023.46 €
 - ✓ dépenses de fonctionnement 1 279 040.69 €
 soit un résultat de fonctionnement excédentaire de 17.23 €

- ✓ recettes d'investissement 1 533 514.14 €
 - ✓ dépenses d'investissement 1 276 713.34 €
 soit un résultat d'investissement excédentaire 256 800.80 €

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « ZAE de BONNEVILLE », ci-joint, conforme au compte de gestion établi par le receveur.
- **CONSTATE** un résultat de fonctionnement excédentaire de 17.23 € et un résultat d'investissement excédentaire également de 256 800.80 €
- **PRECISE** que ces sommes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2021 respectivement au compte 002 en recettes de fonctionnement et 001 en recettes d'investissement ; et que par conséquent il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Monsieur Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières sort de la salle et ne prend pas part au vote.

N°019-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE ZAE CONTAMINE SUR ARVE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 33 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget annexe « ZAE de CONTAMINE SUR ARVE » comme suit :

- ✓ recettes de fonctionnement 1 109 593.69 €
 - ✓ dépenses de fonctionnement 1 099 751.74 €
 soit un résultat de fonctionnement excédentaire de 9 841.95 €

- ✓ recettes d'investissement 1 700 000.00 €
 - ✓ dépenses d'investissement 1 182 677.56 €
 soit un résultat d'investissement excédentaire de 517 322.44 €

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « ZAE de CONTAMINE SUR ARVE », ci-joint, conforme au compte de gestion établi par le receveur ;
- **CONSTATE** un résultat de fonctionnement excédentaire de 9 841.95 € et un résultat d'investissement excédentaire de 517 322.44 € ;
- **PRECISE** que ces sommes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2021 respectivement au compte 002 en recettes de fonctionnement et 001 en recettes d'investissement.

et que par conséquent il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Monsieur Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières sort de la salle et ne prend pas part au vote.

N°020-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE ZAE DE MARIGNIER - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 33 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget annexe de la ZAE de Marignier comme suit :
 - ✓ recettes de fonctionnement 0€
 - ✓ dépenses de fonctionnement 0.48 €
soit un résultat de fonctionnement déficitaire de 0.48 €
 - ✓ recettes d'investissement 0 €
 - ✓ dépenses d'investissement 18 897.41 €
soit un résultat d'investissement déficitaire de 18 897.41 €
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe de la ZAE de Marignier, ci-joint, conforme au compte de gestion établi par le receveur ;
- **CONSTATE** un résultat de fonctionnement déficitaire de 0.48 € et un résultat d'investissement déficitaire de 18 897.41 € ;
- **PRECISE** que ces sommes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2021 respectivement au compte 002 en dépenses de fonctionnement et 001 en dépenses d'investissement.

Monsieur Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières sort de la salle et ne prend pas part au vote.

N°021-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE ZAE DE VOUGY - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 33 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget annexe ZAE de VOUGY comme suit :
 - ✓ recettes de fonctionnement 177 519.92 €
 - ✓ dépenses de fonctionnement 177 520.31 €
soit un résultat de fonctionnement déficitaire de 0.39 €
 - ✓ recettes d'investissement 0 €
 - ✓ dépenses d'investissement 189 519.89 €
soit un résultat d'investissement déficitaire de 189 506.99 €
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe ZAE de VOUGY, ci-joint, conforme au compte de gestion établi par le receveur ;
- **CONSTATE** un résultat de fonctionnement déficitaire de 0.39 € et un résultat d'investissement déficitaire de 189 506.99 € ;
- **PRECISE** que ces sommes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2021 respectivement au compte 002 en dépenses de fonctionnement et 001 en dépenses d'investissement.

et que par conséquent il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Monsieur Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières sort de la salle et ne prend pas part au vote.

N°022-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE CENTRE NAUTIQUE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 33 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe du CENTRE NAUTIQUE tels que résumés ci-dessous :

En euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés			261 759.30		261 759.30	
Opérations de l'exercice	1 158 084.61	1 156 770.11	146 546.47	420 151.65	1 304 631.08	1 574 921.76
Totaux	1 158 084.61	1 156 770.11	408 305.77	420 151.65	1 566 390.38	1 576 921.76
Résultat de clôture	1 314.50			11 845.88		10 531.38

Besoin de financement

Reste à réaliser

Besoin de financement des restes à réaliser

Besoin total de financement

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe du Centre nautique de la Communauté de communes Faucigny-Glières, ci-joint, conforme au compte de gestion établi par le receveur ;
- **CONSTATE** un résultat de fonctionnement déficitaire de 1 314.50 € et un résultat d'investissement excédentaire de 11 845.88 €
- **PRECISE** que ces résultats seront inscrits en fonctionnement et en investissement au budget primitif de l'exercice 2021 au compte 002 en dépenses de fonctionnement et 001 en recettes d'investissement et que par conséquent il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Monsieur Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières sort de la salle et ne prend pas part au vote.

N°023-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 33 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **ARRETE** les résultats définitifs du budget annexe Gestion des Déchets tels que résumés ci-dessous :

En euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		228 188.41	582 296.33		354 107.92	
Opérations de l'exercice	3 234 825.05	3 599 997.40	123 361.08	891 856.66	3 358 186.13	4 491 854.06
Totaux	3 234 825.05	3 828 185.81	705 657.41	891 856.66	3 712 294.05	4 491 854.06
Résultat de clôture		593 360.76		186 199.25		779 560.01

Besoin de financement -186 199.25

Reste à réaliser 195 041.04 76 884.26

Besoin de financement des restes à réaliser 118 156.78

Besoin total de financement -68 042.47

- **RECONNAIT** la sincérité des restes à réaliser ;
- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe gestion des déchets de la Communauté de communes Faucigny-Glières, ci-joint.

Monsieur Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières sort de la salle et ne prend pas part au vote.

N°024-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE ZAE D'AYZE - COMPTE ADMINISTRATIF 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 33 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget annexe « ZAE d'AYZE » comme suit :

✓ recettes de fonctionnement 420 269.99 €

✓ dépenses de fonctionnement 177 791.19€

soit un résultat de fonctionnement excédentaire de 242 478.80 €

✓ recettes d'investissement 302 750.20 €

✓ dépenses d'investissement 177 790.87 €

soit un résultat d'investissement excédentaire de 124 959.33 €

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe « ZAE d'AYZE », ci-joint, conforme au compte de gestion établi par le receveur ;
- **CONSTATE** un résultat de fonctionnement excédentaire de 242 478.80 € et un résultat d'investissement excédentaire de 124 959.33 € ;
- **PRECISE** que ces sommes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2021 respectivement au compte 002 en recettes de fonctionnement et 001 en recettes d'investissement ; et que par conséquent il n'y a pas lieu de procéder à une affectation de résultat.

Monsieur Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières sort de la salle et ne prend pas part au vote.

N°025-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE GEMAPI - COMPTE ADMINISTRATIF 2020 ET AFFECTATION DE RÉSULTAT

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 33 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **ARRETE** les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget annexe GEMAPI comme suit :

En euros	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSES OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés		188 938.99				188 938.99
Opérations de l'exercice	520 703.58	554 850.00	24 961.56	0	545 665.14	554 850.00
Totaux	520 703.58	743 788.99	24 961.56	0	545 665.14	743 788.99
Résultat de clôture		223 085.41	24 961.56			198 123.85

Besoin de financement

24 961.56

Reste à réaliser

22 878.40

0

Besoin de financement des restes à réaliser

22 878.40

Besoin total de financement

47 839.96

- **APPROUVE** le compte administratif de l'exercice 2020 du budget annexe GEMAPI, ci-joint, conforme au compte de gestion établi par le receveur ;
- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe Gestion des déchets comme suit :

<i>Compte 1068 Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</i>	<i>Reprise de l'excédent de fonctionnement Report en recettes de fonctionnement (R002)</i>
47 839.96 €	175 245.45 €

- **PRECISE** que ces sommes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2021.

Monsieur Stéphane VALLI, Président de la Communauté de communes Faucigny-Glières sort de la salle et ne prend pas part au vote.

N°026-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRINCIPAL - AFFECTATION DE RÉSULTAT 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 34 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget principal comme suit

<i>Compte 1068 Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</i>	<i>Reprise de l'excédent de fonctionnement Report en recettes de fonctionnement (R002)</i>
2 158 906.10 €	450 968.17 €

- **PRECISE** que ces sommes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2021.

N°027-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS - AFFECTATION DU RÉSULTAT 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 34 VOIX POUR ET 3 ABSTENTIONS (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **AFFECTE** le résultat de la section de fonctionnement de l'exercice 2020 du budget annexe Gestion des déchets comme suit :

<i>Compte 1068 Couverture du besoin de financement de la section d'investissement</i>	<i>Reprise de l'excédent de fonctionnement Report en recettes de fonctionnement (R002)</i>
0 €	593 360.76 €

- **PRECISE** que ces sommes seront inscrites au budget primitif de l'exercice 2021.

N°028-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRINCIPAL - COMPTE DE GESTION 2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget principal de la Communauté de communes Faucigny-Glières établi par Monsieur le Trésorier de Bonneville présentant un résultat de clôture excédentaire de 441 228.26 € décomposé comme suit :
- Un excédent de la section de fonctionnement de 2 609 874.27 €
 - Un déficit de la section d'investissement hors prise en compte des restes à réaliser de 2 168 646.01 €.

N°029-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE ZAE D'AYZE - COMPTE DE GESTION 2020**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE d'Ayze établi par Monsieur le Trésorier de Bonneville présentant un résultat de clôture excédentaire de 367 438.13 € décomposé comme suit :
 - Un excédent de la section de fonctionnement de 242 478.80 €
 - Un excédent de la section d'investissement de 124 959.33 €.

N°030-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE ZAE DE BONNEVILLE - COMPTE DE GESTION 2020**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe ZAE de Bonneville établi par Monsieur le Trésorier de Bonneville présentant un résultat de clôture excédentaire de 256 818.03 € décomposé comme suit :
 - Un excédent de la section de fonctionnement de 17.23 €
 - Un excédent de la section d'investissement de 256 800.80 €.

N°031-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE ZAE DE CONTAMINE SUR ARVE - COMPTE DE GESTION 2020**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « ZAE de Contamine sur Arve » établi par Monsieur le Trésorier de Bonneville présentant un résultat de clôture excédentaire de 527 164.39 € décomposé comme suit :
 - Un excédent de la section de fonctionnement de 9 841.95 €
 - Un excédent de la section d'investissement de 517 322.44 €.

N°032-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE ZAE DE MARIGNIER - COMPTE DE GESTION 2020**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe « ZAE de Marignier » établi par Monsieur le Trésorier de Bonneville présentant un résultat de clôture déficitaire de 18 897.89 € décomposé comme suit :
 - Un déficit de la section de fonctionnement de 0.48 €
 - Un déficit de la section d'investissement de 18 897.41 €.

N°033-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE ZAE DE VOUGY - COMPTE DE GESTION 2020**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget Annexe « ZAE de Vougy » établi par Monsieur le Trésorier de Bonneville présentant un résultat de clôture déficitaire de 189 507.38 € décomposé comme suit :
 - Un solde de la section de fonctionnement déficitaire de 0.39 €
 - Un solde de la section d'investissement déficitaire de 189 506.99 €.

N°034-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE CENTRE NAUTIQUE - COMPTE DE GESTION 2020**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe du Centre Nautique établi par Monsieur le Trésorier de Bonneville présentant un résultat de clôture excédentaire de 10 531.38 € décomposé comme suit :
 - Un déficit de la section de fonctionnement de 1 314.50 €
 - Un excédent de la section d'investissement de 11 845.88 €.

N°035-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS - COMPTE DE GESTION 2020**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe gestion des déchets établi par Monsieur le Trésorier de Bonneville présentant un résultat de clôture excédentaire de 779 560.01€ décomposé comme suit :
 - Un excédent de la section de fonctionnement de 593 360.76 €
 - Un excédent de la section d'investissement de 186 199.25 €.

N°036-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET ANNEXE GEMAPI - COMPTE DE GESTION 2020**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,**

- **APPROUVE** le compte de gestion 2020 du budget annexe GEMAPI établi par Monsieur le Trésorier de Bonneville présentant un résultat de clôture de 198 123.85 € décomposé comme suit :
 - Un excédent de la section de fonctionnement de 223 085.41 €
 - Un déficit de la section d'investissement de 24 961.56 €.

N°037-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET PRINCIPAL**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 34 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (JEAN-LUC ARCADE, MARIE-CHRISTINE VINUREL) ET 1 ABSTENTION (JEAN-MARCEL BURTHEY),**

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget principal de la Communauté de communes Faucigny-Glières annexé à la présente délibération et équilibré à :
 - 24 229 341.17 € en section de fonctionnement
 - 17 739 714.62 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°038-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAE D'AYZE**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 35 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (MARIE-CHRISTINE VINUREL) ET 1 ABSTENTION (JEAN-MARCEL BURTHEY),**

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE d'Ayze annexé à la présente délibération et équilibré à :

- 470 813.80 € en section de fonctionnement
 - 545 768.13 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°039-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAE DE BONNEVILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 35 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (MARIE-CHRISTINE VINUREL) ET 1 ABSTENTION (JEAN-MARCEL BURTHEY),

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE de Bonneville annexé à la présente délibération et équilibré à :
- 3 299 987.75 € en section de fonctionnement
 - 3 698 431.52 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent

N°040-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAE DE CONTAMINE-SUR-ARVE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 35 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (MARIE-CHRISTINE VINUREL) ET 1 ABSTENTION (JEAN-MARCEL BURTHEY),

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe ZAE de Contamine-sur-Arve annexé à la présente délibération et équilibré à :
- 4 990 688.09 € en section de fonctionnement
 - 6 007 036.14 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°041-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAE DE MARIGNIER

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 35 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (MARIE-CHRISTINE VINUREL) ET 1 ABSTENTION (JEAN-MARCEL BURTHEY),

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe de la ZAE de Marignier annexé à la présente délibération et équilibré à :
- 539 005.48 € en section de fonctionnement
 - 557 897.89 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°042-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE ZAE DE VOUGY

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 35 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (MARIE-CHRISTINE VINUREL) ET 1 ABSTENTION (JEAN-MARCEL BURTHEY),

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe de la ZAE de Vougy annexé à la présente délibération et équilibré à :
- 275 780.39 € en section de fonctionnement
 - 271 007.38 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent

N°043-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE GEMAPI

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 34 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (JEAN-LUC ARCADE) ET 2 ABSTENTIONS (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe GEMAPI annexé à la présente délibération et équilibré à :
- 773 085.41 € en section de fonctionnement
 - 47 839.96 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°044-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE CENTRE NAUTIQUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 35 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (JEAN-LUC ARCADE) ET 1 ABSTENTION (MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe Centre Nautique annexé à la présente délibération et équilibré à :
- 1 218 489.50 € en section de fonctionnement
 - 244 150 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°045-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE GESTION DES DÉCHETS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 36 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (MARIE-CHRISTINE VINUREL)

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe Gestion des déchets annexé à la présente délibération et équilibré à :
- 4 302 414.76 € en section de fonctionnement
 - 1 292 945.27 € en section d'investissement
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°046-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE FIBRE OPTIQUE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 34 VOIX POUR ET 1 VOIX CONTRE (JEAN-LUC ARCADE) ET 2 ABSTENTIONS (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **APPROUVE** le budget primitif 2021 du budget annexe Fibre optique comme suit :

En fonctionnement :

Des dépenses à hauteur de 10 000 € au compte 617 (Etudes)
Des recettes à hauteur de 10 000 € au compte 70875 (Remboursement de frais)

En Investissement :

Des dépenses à hauteur de 4 100 000 € au compte 21533 (acquisition de réseaux câblés)
Des recettes à hauteur de 4 100 000 € au compte 1641 (emprunt)

SOIT, un budget équilibré à :

- 10 000 € en section de fonctionnement
- 4 100 000 € en section d'investissement

➤ **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°047-2021 : FINANCES LOCALES : FISCALITÉ - COTISATION FONCIÈRE DES ENTREPRISES (CFE) - VOTE DU TAUX 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 35 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **VOTE** un taux de Cotisation Foncière des Entreprises pour 2021 de 21,67 % identique à celui de 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent, et notamment l'état de notification des bases et des taux qui sera transmis aux services préfectoraux et fiscaux.

N°048-2021 : FINANCES LOCALES : FISCALITÉ - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS NON BÂTIÈS (TFNB) - VOTE DU TAUX 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 35 VOIX POUR ET 2 ABSTENTIONS (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **VOTE** un taux de taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFNB) pour 2021 de 3,05% identique à celui de 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent, et notamment l'état de notification des bases et des taux qui sera transmis aux services préfectoraux et fiscaux.

N°049-2021 : FINANCES LOCALES : FISCALITÉ - TAXE FONCIÈRE SUR LES PROPRIÉTÉS BÂTIÈS (TFPB) - VOTE DU TAUX 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 33 VOIX POUR ET 2 VOIX CONTRE (JEAN-LUC ARCADE, BERTRAND MAURIS DEMOURIOUX) ET 2 ABSTENTIONS (JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **VOTE** un taux de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFB) pour 2021 de 3 % ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent, et notamment l'état de notification des bases et des taux qui sera transmis aux services préfectoraux et fiscaux.

N°050-2021 : FINANCES LOCALES : FISCALITÉ - TAXE D'ENLÈVEMENT DES ORDURES MÉNAGÈRES (TEOM) - VOTE DU TAUX 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 36 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (MARIE-CHRISTINE VINUREL),

- **FIXE** les taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2021 comme suit :
 - **Zone n°1** : commune d'Ayze : 10.5%
 - **Zone n°2** : commune de Bonneville : 10.5%
 - **Zone n°6** : commune de Brison : 10.5 %
 - **Zone n°3** : commune de Contamine-sur-Arve : 10.5%
 - **Zone n°7** : commune de Marignier : 10.5 %
 - **Zone n°4** : commune de Glières-Val-de-Borne : 10.5%
 - **Zone n°5** : commune de Vougy : 10.5%
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent à cette décision, et notamment l'état de notification des bases et des taux qui sera transmis aux services préfectoraux et fiscaux.

N°051-2021 : FINANCES LOCALES : FISCALITÉ - TAXE POUR LA GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET LA PRÉVENTION DES INONDATIONS - FIXATION DU PRODUIT POUR 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 36 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (JEAN-LUC ARCADE),

- **DECIDE** d'arrêter le produit de la taxe pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations à 550 000 € pour l'exercice 2021 ;
- **CHARGE** le Président ou son représentant légal de notifier cette décision aux services préfectoraux.

N°052-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - TRAVAUX DE LA ROUTE DE CHATILLON À MARIGNIER - OUVERTURE D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITÉ,

- **VOTE** le montant de l'Autorisation de Programme à hauteur de 380 000 € TTC et la répartition des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de d'aménagement d'un trottoir aval de la route départementale n°6 (route de Châtillon) et à la gestion des eaux pluviales sur la commune de Marignier ;

(En € TTC)

EXERCICES	2021	2022	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	234 130,00	145 870,00	380 000,00
Travaux (cpté 23)	184 130,00	100 870,00	285 000,00
Op sous Mandat (cpté 45)	50 000,00	45 000,00	95 000,00
Recettes Prévisionnelles	234 130,00	145 870,00	380 000,00
Op sous Mandat (cpté 45)	50 000,00	45 000,00	95 000,00

FCTVA	30 204,69	16 546,71	46 751,40
Emprunt	153 925,31	84 323,29	238 248,60

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°053-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - RÉALISATION D'ESPACES EXTÉRIEURS AU CENTRE NAUTIQUE GUY CHATEL À AZE - CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la clôture de cette autorisation de programme et crédits de paiements à hauteur de 347 682.48 € que détaillés ci-dessous, pour l'opération de réalisation d'espaces extérieurs de jeux au Centre Nautique Guy Chatel ;
 - **APPROUVE** le dépassement de l'autorisation de programme d'un montant de 32 682.48 €
- (En € TTC)

EXERCICES	2018	2019	2020	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	13 274,74	250 043,41	84 364,33	347 682,48
Etudes (cpte 2031)				0,00
Travaux (cpte 23)	13 274,74	250 043,41	84 364,33	347 682,48
Recettes Prévisionnelles	13 274,74	250 043,41	84 364,33	347 682,48
FCTVA	2 177,59	41 017,12	13 839,12	57 033,83
Auto-financement	11 097,15			11 097,15
Emprunt	0,00	209 026,29	70 525,21	279 551,50

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°054-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AMÉNAGEMENT DU PARKING DE LA COLONNE CHARLES FÉLIX ET DE SES ABORDS À BONNEVILLE - CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la clôture de cette autorisation de programme et crédits de paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement du parking de la Colonne Charles Félix et de ses abords à Bonneville à hauteur de 381 382 75 € ;
- (En € TTC)

EXERCICES	2018	2019	2020	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	25 749,65	335 853,68	19 779,42	381 382,75
Etudes (cpte 2)	8 401,56			8 401,56
Travaux (cpte 23)	15 082,41	228 174,78	581,42	243 838,61
Op sous Mandat (cpte 45)	2 265,68	107 678,90	19 198,00	129 142,58
Recettes Prévisionnelles	25 749,65	335 853,68	19 779,42	381 382,75
Op sous Mandat (cpte 45)	2 265,68	107 678,90	19 198,00	129 142,58
FCTVA	2 474,12	38 807,98	95,38	41 377,48
Auto-financement	21 009,85		486,04	21 495,89
Emprunt	0,00	189 366,80		189 366,80

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°055-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DU PONT SÉRAPHIN À MARIGNIER - CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la clôture de l'autorisation de programme à hauteur de 1 369 333.64 €

EXERCICES	2017	2018	2019	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	60 977,52	1 287 477,37	20 878,75	1 369 333,64
Etudes (cpte 2031)	34 226,40	2 868,00	0,00	37 094,40
Travaux (cpte 23)	26 751,12	1 188 733,57	4 740,00	1 220 224,69
Op sous Mandat (cpte 45)	0,00	95 875,80	16 138,75	112 014,55
Recettes Prévisionnelles	60 977,52	1 181 439,81	126 916,30	1 369 333,64

Op sous Mandat (cpte 45)		95 875,80	16 138,75	112 014,55
Subventions		300 000,00	110 000,00	410 000,00
Fonds de concours Marignier		100 000,00		100 000,00
FCTVA	4 388,25	194 999,85	777,55	200 165,66
Auto-financement	56 589,27		0,00	56 589,27
Emprunt		490 564,16		490 564,16
Delta	0,00	-106 037,56	106 037,55	0,00

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°056-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CHÂTEAU DES SIRES DU FAUCIGNY -COURTINES -CLÔTURE DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DE CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la clôture de cette autorisation de programme à hauteur de 1 275 417.07.00 € TTC pour l'opération des travaux de restauration du château des Sires du Faucigny (phase 1) :

EXERCICES	ANNEES ANTERIEURES	2019	2020	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	986 401,20	230 698,95	58 316,92	1 275 417,07
Travaux (cpte 23)	986 401,20	230 698,95	58 316,92	1 275 417,07
Recettes Prévisionnelles	986 401,20	135 003,55	154 012,31	1 275 417,06
FCTVA	161 809,25	37 843,86	9 566,31	209 219,42
Subventions	490 224,80	89 196,00	144 446,00	723 866,80
Auto-financement	53 830,34	7 963,69		61 794,03
Emprunt	280 536,81			280 536,81
Equilibre	0,00	-95 695,40	95 695,39	0,00

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°057-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU BÂTIMENT POUR LES SERVICES PROPRETÉ ET DÉCHETS ET ENCADREMENT ADMINISTRATIF SUR LE SITE DU CENTRE TECHNIQUE MUNICIPAL À BONNEVILLE - RÉVISION N°1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la révision de la répartition des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération de construction d'un nouveau bâtiment au sein du Centre Technique Municipal à Bonneville destiné à accueillir les services propreté et déchets ainsi que l'encadrement administratif.

(En € TTC)

EXERCICES	2020	2021	2022	2023	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	0,00	230 000,00	1 200 000,00	570 000,00	2 000 000,00
Travaux (cpte 23)	0,00	230 000,00	1 200 000,00	570 000,00	2 000 000,00
Recettes Prévisionnelles	0,00	230 000,00	1 200 000,00	570 000,00	2 000 000,00
FCTVA	0,00	37 729,20	196 848,00	93 502,80	328 080,00
Subventions		160 000,00	160 000,00	80 000,00	400 000,00
Auto-financement		32 270,80	0,00		32 270,80
Emprunt			843 152,00	396 497,20	1 239 649,20

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°058-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DU MANET - RUE D'ASNIÈRES À BONNEVILLE - RÉVISION N°1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la révision de la répartition des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement rue du Manet – rue d'Asnières (En € TTC)

EXERCICES	2020	2021	2022	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	22 735,20	968 858,34	693 406,46	1 685 000,00
Travaux (cpte 23)	22 735,20	561 658,34	386 166,46	970 560,00
Compte 45	0	407 200,00	307 240,00	714 440,00
Recettes Prévisionnelles	22 735,20	968 858,34	693 406,46	1 685 000,00
Compte 45	0	407 200,00	307 240,00	714 440,00
FCTVA	3 729,48	92 134,43	63 346,75	159 210,66
Auto-financement	19 005,72	0,00	0,00	19 005,72
Emprunt	0,00	469 523,91	322 819,71	792 343,62
Delta	0,00	0,00	0,00	

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°059-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CHÂTEAU DES SIREs DU FAUCIGNY - RÉHABILITATION DU BÂTIMENT OUEST, DES PRISONS ET DU BÂTIMENT CENTRAL - RÉVISION N° 1 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** le nouveau montant de l'Autorisation de Programme à hauteur de 2 200 000 € TTC et la révision des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de restauration du château des Sires du Faucigny - bâtiment ouest, prisons et bâtiment central :

(En € TTC)

EXERCICES	Années antérieures	2019	2020	2021	2022	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	9 624,00	52 959,22	929 959,14	790 000,00	417 457,64	2 200 000,00
Travaux (cpte 23)	9 624,00	52 959,22	929 959,14	790 000,00	417 457,64	2 200 000,00
Recettes Prévisionnelles	1 578,72	8 687,43	641 320,82	1 129 857,60	418 555,43	2 200 000,00
FCTVA	1 578,72	8 687,43	152 550,50	129 591,60	68 479,75	360 888,00
Subventions		0,00	260 658,32	1 000 266,00	350 075,68	1 611 000,00
Auto-financement						0,00
Emprunt			228 112,00			228 112,00
Equilibre	-8 045,28	-44 271,79	-288 638,32	339 857,60	1 097,79	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°060-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CHÂTEAU DES SIREs DU FAUCIGNY - AMÉNAGEMENTS DES ABORDS (RAMPE, COUR, CHEMINEMENT SUD) - RÉVISION N°2 DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENT (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** le nouveau montant de l'autorisation de programme à hauteur 2 200 000 € TTC ;
- **VOTE** la prolongation jusqu'en 2022 ;
- **VOTE** la révision de la répartition des crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement des abords du château (rampe, cour, cheminement sud) :

(En € TTC)

EXERCICES	Années antérieures	2019	2020	2021	2022	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	39 186,07	84 529,50	323 772,00	1 287 000,00	465 512,43	2 200 000,00
Travaux (cpte 23)	39 186,07	84 529,50	323 772,00	1 287 000,00	465 512,43	2 200 000,00
Recettes Prévisionnelles	39 186,07	84 529,50	306 453,58	1 287 000,00	482 830,85	2 200 000,00
FCTVA	6 428,08	13 866,22	53 111,56	211 119,48	76 362,66	360 888,00
Subventions			140 237,00	596 341,82	254 000,00	990 578,82

Auto-financement	32 757,99	70 663,28				103 421,27
Emprunt		0,00	113 105,02	479 538,70	152 468,19	745 111,91
équilibre	0,00	0,00	-17 318,42	0,00	17 318,42	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°061-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE À L'ÉCOLE ANGÈLE ET JULES NICOLLET À BONNEVILLE - RÉVISION N° 2 DE L' AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** le nouveau montant de l'autorisation de programme à hauteur de 1 400 000 € TTC ;
 - **VOTE** les montants des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous,
- (En € TTC)

EXERCICES	2020	2021	2022	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	160 493,92	780 000,00	459 506,08	1 400 000,00
Travaux (cpte 2141)	160 493,92	750 000,00	459 506,08	1 370 000,00
Mobilier (cpte 2184)		30 000,00		30 000,00
Recettes Prévisionnelles	160 493,92	780 000,00	459 506,08	1 400 000,00
Subventions	129 624,20	236 707,00	79 082,80	445 414,00
FCTVA	26 327,42	123 030,00	75 377,38	224 734,80
Auto-financement	4 542,30			4 542,30
Emprunt		420 263,00	305 045,90	725 308,90
Delta	0,00	0,00	0,00	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°062-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO-CRÈCHE DANS LES LOCAUX DE L'ANCIENNE ÉCOLE DE LA CÔTE D'HYOT À BONNEVILLE - RÉVISION N° 2 D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** le nouveau montant de l'autorisation de programme à hauteur de 310 100€ TTC ainsi que la révision des montants des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement d'un appartement existant en une micro crèche à la Côte d'Hyot.
- (En € TTC)

EXERCICES	2020	2021	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	122 587,16	187 512,84	310 100,00
Travaux (cpte 23)	122 587,16	157 512,84	280 100,00
Acquisition de mobilier 2184	0,00	30 000,00	30 000,00
Recettes Prévisionnelles	45 929,40	264 170,61	310 100,00
Subventions	0,00	233 411,00	233 411,00
FCTVA	20 109,20	30 759,61	50 868,80
Auto financement	25 820,20		25 820,20
Ecart	-76 657,76	76 657,77	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°063-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - CONSTRUCTION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE SUR LA COMMUNE DE VOUGY - RÉVISION N° 3 DES MONTANTS D'UNE AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (AP/CP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la révision des Crédits de Paiements tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de construction d'un restaurant scolaire sur la commune de Vougy, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé :

(En € TTC)

EXERCICES	ANNEES ANTERIEURES	2020	2021	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	1 598 167,52	60 059,23	22 773,25	1 681 000,00
Etudes (cpte 2031)	16 140,00			16 140,00
Travaux (cpte 23)	1 237 070,27	46 440,07	10 000,00	1 293 510,34
Op sous Mandat (cpte 45)	344 957,25	13 619,16	12 773,25	371 349,66
Reversement subv	0,00			0,00
Recettes Prévisionnelles	1 602 870,69	63 715,65	14 413,65	1 681 000,00
Op sous Mandat (cpte 45)	344 957,25	13 619,16	12 773,25	371 349,66
Subventions	442 500,00			442 500,00
Subv part ville	0,00			0,00
FCTVA	202 929,01	10 265,63	1 640,40	214 835,04
Auto-financement	16 140,00	39 830,86		55 970,86
Emprunt	596 344,44			596 344,44
Equilibre	4 703,17	3 656,42	-8 359,60	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présentée devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°064-2021 : - REQUALIFICATION DU CENTRE BOURG GLIÈRES-VAL DE BORNE - PETIT BORNAND LES GLIÈRES - RÉVISION N° 4 DES MONTANTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la prolongation de l'autorisation de programme jusqu'en 2022 et la révision des Crédits de Paiement tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux de requalification du Centre Bourg de Glières-Val-de-Borne (commune historique de Petit-Bornand-les-Glières), le montant de l'autorisation de programme restant inchangé ;
(en € TTC)

EXERCICES	EXERCICES ANTERIEURS	2019	2020	2021	2022	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	981 337,96	1 043 714,40	251 924,62	780 000,00	968 023,02	4 025 000,00
Etudes (cpte 2031)	59 498,71					59 498,71
Travaux (cpte 23)	348 171,78	537 752,19	193 231,18	300 000,00	150 000,00	1 529 155,15
Op sous Mandat (cpte 45)	573 667,47	505 962,21	58 693,44	480 000,00	818 023,02	2 436 346,14
Reversement subv	0,00					0,00
Recettes Prévisionnelles	981 337,96	1 043 714,40	413 018,25	744 300,37	842 629,02	4 025 000,00
Op sous Mandat (cpte 45)	573 667,47	505 962,21	58 693,44	480 000,00	818 023,02	2 436 346,14
Subventions	132 000,00	329 323,00	312 867,00	200 878,00		975 068,00
FCTVA	57 114,099	88 212,869	41 457,811	49 212,000	24 606,00	260 602,78
Auto-financement	61 922,85			0,00		61 922,85
Emprunt	156 633,54	120 216,32		14 210,37		291 060,23
EQUILIBRE	0,00	0,00	161 093,63	-35 699,63	-125 394,00	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toutes autres modifications du tableau présenté devront donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°065-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT RUE DES GLIÈRES ET AVENUE DU STADE À MARIGNIER - RÉVISION N° 5 DES MONTANTS DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME/CRÉDITS DE PAIEMENTS (APCP)

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **VOTE** la révision des montants des Crédits de Paiement, tels que détaillés ci-dessous, pour l'opération des travaux d'aménagement rue des Glières/avenue du Stade sur la commune de Marignier, le montant de l'autorisation de programme restant inchangé à 891 000 € TTC ;

EXERCICES	ANNEES ANTERIEURES	2020	2021	TOTAL OPERATION
Crédits Paiements	457 605,04	6 720,00	426 674,96	891 000,00
Etudes (cpte 2031)	22 424,16			22 424,16
Travaux (cpte 23)	337 579,25	6 720,00	384 280,00	728 579,25
Op sous Mandat (cpte 45)	97 601,63	0,00	42 394,96	139 996,59
Recettes Prévisionnelles	511 171,32	6 720,00	373 108,68	891 000,00
Op sous Mandat (cpte 45)	97 601,63		42 394,96	139 996,59
FCTVA	55 376,50	1 102,35	63 037,29	119 516,14
Subventions FDDT 2017	100 000,00			100 000,00
Auto-financement	12 123,36	5 617,65		17 741,01
Emprunt	246 069,83		267 676,43	513 746,26
Ecart	53 566,28	0,00	-53 566,28	0,00

- **AUTORISE** les reports de Crédits de Paiement sur l'année N+1 automatiquement ; toute autre modification du tableau présenté devra donner lieu à délibération du Conseil communautaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°066-2021 : FINANCES LOCALES : FONDS DE CONCOURS - SALLE POLYVALENTE D'AYZE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention de fonds de concours à intervenir avec la commune d'Ayze portant sur la participation de la CCFG pour la construction de la salle polyvalente de la Mairie d'Ayze pour un montant de 120 000 € HT.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section investissement.

N°067-2021 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS CONTRACTUELS DE DROIT PUBLIC - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - EMPLOIS NON PERMANENTS DE DROIT PUBLIC

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la modification du tableau des effectifs en créant
 - 4 postes de vacataire à temps complet pour la période comprise entre le 10 avril 2021 et le 25 avril 2021.
 Il est précisé que les agents contractuels ainsi recrutés seront rémunérés sur la base de l'assiette forfaitaire, en fonction du nombre de journées réellement travaillées.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les actes afférents.

N°068-2021 : FONCTION PUBLIQUE : PERSONNELS TITULAIRES ET STAGIAIRES DE LA F.P.T. - MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS - ACTUALISATION DE LA DÉLIBÉRATION 09/02/2005 PORTANT CRÉATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à pourvoir les emplois permanents visés dans la délibération n° 09/02/05 par un agent contractuel recruté à durée déterminée en cas de recherche infructueuse de candidat statutaire (article 3-2 et 3-3 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984) ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer tout document afférent.

N°069-2021 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIÉNATIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - MODIFICATION DE LA COMPOSITION DU LOT 2A À CÉDER À L'ENTREPRISE O'BIOZZ

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la cession à l'entreprise O'Biozz, représentée par Monsieur Marceau, ou à toute SCI ou personne morale s'y substituant, du lot n°2a de la ZAE de la Forêt à Contamine sur Arve d'une surface d'environ 2900m² au prix de 90€ HT / m², pour les besoins de son activité de conception, fabrication, et installation de toute une gamme de matériel de bien-être en bois ;
- **DIT** que les autres conditions et stipulations de la délibération n°175-2020 du Conseil communautaire en date du 9 octobre 2020 restent inchangées ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.

N°070-2021 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIÉNATIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CESSIION DE LA MOITIÉ DU LOT B DE LA ZAC DES BORDETS 2 À BONNEVILLE À L'ENTREPRISE L'O DÉCOUPE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la cession à l'entreprise L'O Découpe, représentée par Monsieur ou Madame Lardet, ou à toute SCI ou personne morale s'y substituant, de la moitié, issue d'une division parcellaire à engager, du lot B de la ZAC des Bordets 2 à Bonneville, d'une superficie d'environ 750 m², au prix de 72 € HT/m² pour l'extension de son site actuel implanté sur le lot A de ladite ZAC des Bordets 2 ;
- La présente cession sera réalisée sous les conditions suivantes :
- Désengagement de la Communauté de communes Faucigny-Glières envers l'entreprise L'O Découpe ou toute SCI ou personne morale s'y substituant, en l'absence de signature de compromis ou de promesse unilatérale de vente dans un délai de 1 an à compter de la date de la présente délibération. En l'absence de compromis signé dans le délai précité, la CCFG notifiera au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision de se désengager du présent projet de cession dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier

- par le preneur. La délibération cessera de produire ses effets à compter des 2 mois sauf à ce qu'un compromis soit signé avant l'issue de ce délai ;
- Obtention d'un permis de construire conforme à la réglementation en vigueur et aux prescriptions des cahiers des charges et de prescriptions ;
 - Désengagement de la Communauté de communes Faucigny-Glières envers l'entreprise L'O Découpe ou toute SCI ou personne morale s'y substituant, en l'absence de signature de l'acte authentique de vente dans un délai d'un an à compter de la signature du compromis ou de la promesse unilatérale de vente. En l'absence d'acte authentique signé dans le délai précité, la CCFG notifiera au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision de se désengager du présent projet de cession dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier par le preneur. La délibération et le compromis ou la promesse unilatérale de vente cesseront de produire leurs effets à compter des 2 mois sauf à ce qu'un acte authentique soit signé avant l'issue de ce délai ;
 - Résolution de la vente en cas de non commencement des travaux par l'acquéreur dans les trois ans suivant la signature de l'acte authentique de vente. Dans ce cas, le terrain vendu sera de plein droit acquis par la Communauté de communes Faucigny-Glières, sans recours, et le prix payé par l'acquéreur lui sera restitué sans versement d'indemnité et sans intérêt ;
 - Droit de rachat par la Communauté de communes Faucigny-Glières du tènement en cas de commencement des travaux et de non-achèvement de la construction dans les trois ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, à un prix défini conventionnellement ou, à défaut d'accord, au prix fixé par les services d'évaluation foncière de l'État ;
 - Droit de préférence consenti à la Communauté de communes Faucigny-Glières pour une durée de dix ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, en cas de revente par l'acquéreur de tout ou partie du bien, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques par adjudication amiable ou judiciaire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer tout avant-contrat de vente et tout acte authentique de vente à intervenir avec l'étude notariale de Me PICOLLET-CAILLAT à Bonneville, représentant la Communauté de communes Faucigny-Glières et l'étude notariale de Me GUIVARC'H à Cluses, représentant l'entreprise L'O Découpe ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer le cahier des charges de cession de terrain et son annexe technique, indiquant notamment, conformément aux dispositions de l'article L311-6 du code de l'urbanisme, la surface de plancher maximale autorisée sur les parcelles cédées, qui seront annexés à l'avant-contrat et à l'acte authentique de vente ;
 - **AUTORISE** Monsieur le Président à effectuer toute démarche et signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision ;
 - **INSCRIT** les recettes correspondantes au Budget Annexe ZAE BONNEVILLE, sur l'imputation 7015.

Les prix indiqués n'entrent pas dans le champ d'application de la TVA.

La surface définitive du terrain à céder sera déterminée par voie d'arpentage à la charge de la CCFG et à intervenir avant signature du compromis de vente.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

N°071-2021 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIÉNATIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - ZAE DES LACS 3 À AYZE : RÉITÉRATION DE LA CESSION DU LOT 2 À L'ENTREPRISE GUILLERMIN

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITÉ,

- **APPROUVE** la cession à l'entreprises ETS GEORGES GUILLERMIN SAS, ou à toute SCI ou personne morale pouvant s'y subsister, du lot n°2 de la ZAE des Lacs 3 à Ayze, composé des parcelles cadastrées D n°3207, D n°3221, D n°3225, D n°3285 et D n°3287 d'une superficie totale de 4070m² au prix de 19€ hors taxes par m².
La présente cession sera réalisée sous les conditions suivantes :
 - Désengagement de la Communauté de Communes Faucigny-Glières envers l'entreprise ETS GEORGES GUILLERMIN SAS en l'absence de signature de l'acte authentique de vente dans un délai de 7 mois à compter de la date de la présente délibération. En l'absence de l'acte signé dans le délai précité, la CCFG notifiera au preneur par lettre recommandée avec accusé de réception sa décision de se désengager du présent projet de cession dans un délai de 2 mois à compter de la réception du courrier par le preneur. La délibération cessera de produire ses effets à compter des 2 mois sauf à ce qu'un compromis soit signé avant l'issue de ce délai.
 - Résolution de la vente en cas de non obtention d'un permis de construire conforme à la réglementation en vigueur et aux prescriptions des cahiers des charges et de prescriptions et de non commencement des travaux afférant à ce permis de construire par l'acquéreur dans les trois ans suivant la signature de l'acte authentique de vente. Dans ce cas, le terrain vendu sera de plein droit acquis par la Communauté de communes Faucigny-Glières, sans recours, et le prix payé par l'acquéreur lui sera restitué sans versement d'indemnité et sans intérêt ;
 - Droit de rachat par la Communauté de communes Faucigny-Glières du tènement en cas de commencement des travaux et de non-achèvement de la construction dans les trois ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, à un prix défini conventionnellement ou, à défaut d'accord, au prix fixé par les services d'évaluation foncière de l'État ;
 - Droit de préférence consenti à la Communauté de communes Faucigny-Glières pour une durée de dix ans suivant la signature de l'acte authentique de vente, en cas de revente par l'acquéreur de tout ou partie du bien, soit de gré à gré, soit aux enchères publiques par adjudication amiable ou judiciaire ;
- **APPROUVE** un étalement des paiements sur 4 ans
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant légal, à signer tout avant-contrat de vente et tout acte authentique de vente à intervenir avec Maître PICOLLET-CAILLAT, notaire à Bonneville, représentant la Communauté de communes Faucigny-Glières et Maître DELUERMOZ, notaire à Bonneville, représentant l'entreprise ETS GEORGES GUILLERMIN SAS ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer le cahier des charges de cession de terrain et ses annexes, notamment technique, et le cahier de prescriptions architecturales, paysagères et environnementales, qui seront annexés à l'avant-contrat et à l'acte authentique de vente, ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Annexe ZAE AYZE, à l'imputation 7015.

Les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

N°072-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : VOIRIE - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CRÉATION D'UNE SERVITUDE DE PASSAGE DE CANALISATIONS ÉLECTRIQUES SOUTERRAINES SUR LA ZA DES LACS 2 À AYZE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la création d'une servitude au profit d'ENEDIS pour le passage de canalisations électriques souterraines sur la parcelle cadastrée D n°2818 à AYZE portant sur une bande de 1 mètre de large et une longueur de 4 mètres de long, et ses accessoires, en échange d'une indemnité forfaitaire unique de 15 euros ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer l'acte notarié constituant ces droits et tous autres documents nécessaires à l'opération, personnellement ou pour des questions de commodité, par procuration au profit de tout collaborateur de l'office de Maître Antoine RODRIGUES, notaire à 74000 ANNECY, 4 route de Vignières ;
- **DIT** que les crédits correspondants sont inscrits au Budget Principal.

N°073-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - RENONCIATION AU PACTE DE PRÉFÉRENCE ET NON-PRÉEMPTION D'UN BÂTIMENT SIS ZA DES LACS 3 À AYZE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **RENONCE** à exercer son droit de préférence pour l'acquisition des parcelles cadastrées D n°3218, D n°3220, D n°3286 et D n°3288 constituant le lot n°2 de la ZAE des Lacs 3 à AYZE ;
- **ACCEPTE** la qualité de l'acquéreur (SCI SCA) ;
- **ACCEPTE** le bail consenti par la SCI SCA au profit de la SAS SOGRECA ;
- **DECIDE** de ne pas exercer le droit de préemption urbain pour l'acquisition des parcelles cadastrées D n°3218, D n°3220, D n°3286, D n°3288, D n°3336, D n°3342, D n°3338, et D n°3340 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document et mettre en œuvre toute démarche relative à l'exécution de la présente décision.

N°074-2021 : DOMAINE ET PATRIMOINE : ALIÉNATIONS - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - CONVENTION D'OCCUPATION ANTICIPÉE DU LOT D DE LA ZAC DES BORDETS 2 À BONNEVILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la signature d'une convention d'occupation anticipée à intervenir avec l'entreprise Arve Charpente aux conditions suivantes :
 - L'entreprise est autorisée à installer pour la durée de la convention un bureau mobile raccordé aux réseaux et une clôture sur le lot D afin de sécuriser celui-ci avant la réalisation de travaux de construction ;
 - L'entreprise souscritra toute police d'assurance nécessaire pour le terrain et les installations autorisées par ladite convention ;
 - L'entreprise maintiendra le terrain dans un bon état d'entretien durant toute la durée de ladite convention ;
 - A l'expiration de ladite convention et dans le cas où l'entreprise ou toute personne morale s'y substituant n'aurait pas acquis le lot D, l'entreprise retirera ses installations du lot D et le laissera libre de toute occupation ;
 - A défaut de libérer les lieux dans ce délai, l'entreprise sera astreinte au versement d'une indemnité d'occupation de 500 € par jour d'occupation supplémentaire, nonobstant toute autre démarche que pourrait engager la Communauté de communes ;
- **DIT** que ladite convention sera signée au même moment que le compromis de vente de ce lot à l'entreprise Arve Charpente et que la signature du compromis de vente constituera une condition essentielle de la signature de ladite convention.
- **DIT** que ladite convention aura une durée maximale de 6 mois.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à décider de la prolongation de ladite convention par voie de décision ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer ladite convention ainsi que tout document afférent.

N°075-2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - PROGRAMME DE REVITALISATION PETITES VILLES DE DEMAIN - CONVENTION D'ADHÉSION

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'adhésion Petites villes de demain, annexée à la présente ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant légal à signer ladite convention ou tout acte inhérent à sa mise en œuvre.

N°076-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY-GLIÈRES 2020-2023 - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER N°074006056

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 1 000 euros au bénéficiaire du dossier n°074006056. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

N°077-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY-GLIÈRE 2020-2023 - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER N°074005969

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 5 000 euros au bénéficiaire du dossier n°074005969. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section LOLO ligne 20422.

N°078-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY-GLIÈRES 2020-2023 - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER N°074006058

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 1 000 euros au bénéficiaire du dossier n°074006058. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent.

N°079-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : POLITIQUE DE LA VILLE, HABITAT, LOGEMENT - OPAH FAUCIGNY-GLIÈRES 2020-2023 - AIDE AUX PARTICULIERS - DOSSIER N°074006054

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **AUTORISE** le versement de l'aide d'un montant maximal de 268,83 euros au bénéficiaire du dossier n°074006054. Le versement ne sera effectif qu'après réalisation des travaux, au vu des documents justificatifs. Il ne s'inscrira qu'en complément des aides octroyées par l'Anah.
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer tout document afférent
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section LOLO, ligne 20422.

N°080-2021 : DOMAINE ET PATRIMOINE : LOCATIONS - RÉALISATION D'UN RESTAURANT SCOLAIRE ET D'UNE SALLE POLYVALENTE SUR LA COMMUNE D'AYZE - CONVENTION D'UTILISATION PARTAGÉE ENTRE LA COMMUNE D'AYZE ET LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'utilisation partagée entre la Commune et la CCFG relative au restaurant scolaire et la salle polyvalente d'Ayze ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section BABA, ligne 2511.

N°081-2021 : DOMAINE ET PATRIMOINE : LOCATIONS - AMÉNAGEMENT D'UNE MICRO CRÈCHE ET D'UNE SALLE POLYVALENTE SUR LA COMMUNE DE BONNEVILLE - CONVENTION D'UTILISATION PARTAGÉE ENTRE LA COMMUNE DE BONNEVILLE ET LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'utilisation partagée entre la commune de Bonneville et la CCFG relative à la micro crèche et salle polyvalente situées sur la commune de Bonneville ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au Budget Principal, section BABA, ligne 64.

N°082-2021 : FINANCES LOCALES : DIVERS (SUBVENTIONS VERSÉES, TARIFS, RÉGIES) - PETITE ENFANCE- CONVENTION DE SUBVENTIONNEMENT ENTRE LA CCFG ET L'ASSOCIATION DES COLLECTIFS ENFANTS PARENTS PROFESSIONNELS DE HAUTE SAVOIE (ACEPP74)- ANNÉE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens 2021 à intervenir avec l'ACEPP74, prenant effet le 06 avril 2021 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à verser une subvention de fonctionnement prévisionnelle d'un montant maximal de 30 000 euros à l'ACEPP 74 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et exécuter cette convention, ainsi que tout document afférent ;
- **INSCRIT** les crédits correspondants au budget primitif 2021, MCCD- ligne 657466.64.

N°083-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENVIRONNEMENT - QUALITÉ DE L'AIR - FONDS AIR GAZ - CRÉATION DU FONDS AIR GAZ ET CONVENTIONS DE PARTENARIAT AVEC GRDF ET LA RÉGIE GAZ ELECTRICITÉ DE BONNEVILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 34 VOIX POUR ET 3 VOIX CONTRE (JEAN-LUC ARCADE, JEAN-MARCEL BURTHEY, MARIE-CHRISTINE VINUREL)

- **APPROUVE** la mise en place d'un dispositif Fonds Air Gaz d'aide à la conversion de chauffages peu performants, bois ou fioul vers le gaz naturel ;
- **FIXE** le montant octroyé par la CCFG à 400 € ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communauté Faucigny-Glières et GRDF ;
- **APPROUVE** la convention de partenariat entre la Communauté de communauté Faucigny-Glières et la Régie Gaz et Electricité de Bonneville ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de communauté Faucigny-Glières et GRDF ;
- **AUTORISE** le Président à signer la convention de partenariat entre la Communauté de communauté Faucigny-Glières et la Régie Gaz et Electricité de Bonneville.

N°084-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENVIRONNEMENT - COLLECTE DES LAMPES USAGÉES - CONVENTIONS AVEC ECOSYSTEM ET OCAD3E - 2021- 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la « Convention relative aux lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunale » à intervenir avec OCAD3E pour la période 2021-2026, ainsi que son annexe la « convention relative à la reprise des lampes usagées collectées par les communes et établissements publics de coopération intercommunales » à intervenir avec Ecosystem pour la période 2021-2026 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer les conventions présentées ainsi que tout document afférent.

N°085-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : ENVIRONNEMENT - COLLECTE DES DÉCHETS D'ÉQUIPEMENTS ÉLECTRIQUES ET ÉLECTRONIQUES - CONVENTION AVEC OCAD3E - 2021 2026

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la « Convention de collecte séparée des Déchets d'Équipements Électriques et Électroniques (DEEE) ménagers » pour la période 2021-2026 avec l'organisme coordonnateur OCAD3E ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°086-2021 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - GESTION DES POINTS SENSIBLES DU RÉSEAU HYDROGRAPHIQUE DE LA CCFG

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la répartition pour la gestion des points sensibles sur les cours d'eau entre le Syndicat Mixte d'Aménagement de l'Arve et de ses Affluents et la Communauté de communes Faucigny Glières.

N°087-2021 : FINANCES LOCALES : DÉCISIONS BUDGÉTAIRES - PROGRAMME ACTEE - PLANS D'ACTIONS POUR LA PERFORMANCE ÉNERGÉTIQUE DES BÂTIMENTS PUBLICS - CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LA CCFG ET LES COMMUNES

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** les termes de la convention de refacturation entre la Communauté de communes et les communes membres pour la mise en œuvre du programme ACTEE « Action des collectivités territoriales pour l'efficacité énergétique » ;
- **AUTORISE** le président ou son représentant légal à signer la convention de refacturation.

N°088-2021 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - COMMISSION POUR L'ACCESSIBILITÉ DES PERSONNES HANDICAPÉES ET À MOBILITÉ RÉDUITE : CONVENTION AVEC LA VILLE DE BONNEVILLE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, PAR 36 VOIX POUR ET 1 ABSTENTION (JEAN-LUC ARCADE),

- **APPROUVE** la convention confiant à la CCFG les missions relevant de la commission communale d'accessibilité de la commune de Bonneville pour la durée du mandat en cours ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer la convention présentée ainsi que tout document afférent.

N°089-2021 : INSTITUTIONS ET VIE POLITIQUE : INTERCOMMUNALITÉ - COMPOSITION DU BUREAU DE LA CCFG - REMPLACEMENT D'UN MEMBRE PORTANT MODIFICATION DE LA DÉLIBÉRATION N°0194-2020

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **PROCEDE** à la désignation de Madame Brigitte CAPRI, membre du bureau en remplacement de Madame Elisabeth DUCROUX ;

Pour la fonction de membre du bureau de la CCFG :

CONSIDÉRANT la candidature de Madame Brigitte CAPRI pour la fonction de membre du bureau de la CCFG ;

VU le résultat du dépouillement du 1^{er} tour de scrutin :

- Nombre de conseillers présents : 37
- Nombre de conseillers n'ayant pas pris part au vote : 0
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 37
- Nombre de bulletins blancs ou nuls : 0
- Nombre de bulletin exprimés : 37
(Majorité absolue fixée à : 19)

Nombre de suffrages obtenus : Madame CAPRI Brigitte, 37 voix pour, trente-sept voix pour ;

- *Madame CAPRI Brigitte ayant obtenu 37 voix pour et donc la majorité des suffrages exprimés et proclamée élue membre du bureau.*

N°090-2021 : AUTRES DOMAINES DE COMPETENCES - COOPÉRATION DÉCENTRALISÉE - CONVENTION ENTRE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIÈRES, LA COMMUNE URBAINE DE TÉRA, L'ASSOCIATION LE MARGOUILLET ET LA RÉGIE DES EAUX FAUCIGNY GLIÈRES - ANNÉE 2021

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la convention 2021 à intervenir avec la commune Urbaine de Tétra au Niger, l'Association Le Margouillat et la Régie des Eaux Faucigny-Glières, ci-annexée ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à signer et exécuter cette convention, ainsi que tout document afférent ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à approuver toute évolution ou avenant à intervenir dans le cadre de l'élaboration de la présente action ;
- **INSCRIT** les recettes et les crédits nécessaires au budget principal, section CDTE.

N°091-2021 : DOMAINES DE COMPETENCES PAR THEMES : AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE - PROJET DE TERRITOIRE GRAND GENÈVE 2024-2027 - PROJET D'AGGLOMÉRATION N°4 - INSCRIPTION DES MESURES DANS LE CADRE DE LA CANDIDATURE GRAND GENÈVE AU FONDS D'INFRASTRUCTURE DE LA CONFÉDÉRATION SUISSE

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE, A L'UNANIMITE,

- **APPROUVE** la liste des mesures proposées par la communauté de communes Faucigny-Glières dans le cadre de la candidature Grand Genève au fonds d'infrastructure de la Confédération suisse par le biais du Projet de Territoire Grand Genève 2016-2030 / Projet d'agglomération franco-valdo-genevois de quatrième génération, à savoir :

○ **Mesure « A » sollicitant le cofinancement de la Confédération**

N° mesure (provisoire)	Intitulé	Horizon de réalisation	Coût	Priorité PA4
Mesures Mobilité				
15-93	Aménagement d'un pôle d'échanges multimodal en gare de Marignier <u>Description de la mesure :</u> La mesure vise à optimiser le report modal vers l'offre ferroviaire et l'offre du RER Léman express, en aménageant un pôle d'échanges multimodal. La mesure porte sur : -l'amélioration de l'accès pour les transports collectifs -l'amélioration de l'offre en stationnement aux abords de la gare pour faciliter le rabattement TIM et modes actifs, -l'amélioration de la desserte en modes doux entre les quartiers situés de part et d'autre de la gare via une passerelle piétons/cycles en articulation avec la véloroute Léman Mont-Blanc -l'aménagement d'un parc urbain et d'un parvis gare propice à la rencontre, qui assurera par ailleurs une connexion avec l'hyper centre de la commune, dans une logique de mail paysager, et de nature en ville.	2024-2027	6.1 MCHF 5.5 M€	A
Mesure paquet de modes doux				
15-89	Aménagement itinéraires modes doux en rabattement vers le pôle multimodal de Marignier <u>Description de la mesure :</u> Il s'agit d'une mesure de rabattement vélo vers les gares. En lien étroit avec la densification de l'offre ferroviaire programmée dans le cadre de la mise en service du Léman Express, cette mesure vise à accompagner la montée en puissance du rail dans la Vallée de l'Arve. Elle consiste en la création d'une liaison cyclable de 1.9km entre la commune de Vougy et la gare de Marignier.	2024-2027	4.5 M CHF (4.1M €)	A
15-98	Aménagement itinéraires modes doux en rabattement vers les pôles multimodaux de Bonneville et Saint Pierre en Faucigny : section Bonneville sud <u>Description de la mesure :</u> Il s'agit d'une mesure de rabattement vélo vers les gares. En lien étroit avec la densification de l'offre ferroviaire programmée dans le cadre de la mise en service du Léman Express, cette mesure vise à accompagner la montée en puissance du rail dans la Vallée de l'Arve. Elle consiste en la création d'une liaison cyclable de 3,5 km entre St-Pierre-en-Faucigny et la gare de Bonneville.	2024-2027	1.1 M CHF (1 M€)	A
15-99	Aménagement itinéraires modes doux en rabattement vers le pôle multimodal de Bonneville : section Vougy - Bonneville <u>Description de la mesure :</u> Il s'agit d'une mesure de rabattement vélo vers les gares. En lien étroit avec la densification de l'offre ferroviaire programmée dans le cadre de la mise en service du Léman Express, cette mesure vise à accompagner la montée en puissance du rail dans la Vallée de l'Arve. Elle consiste en la création d'une liaison cyclable de 7 km entre les quartiers Est de Vougy et Sud-est de Bonneville et la gare de Bonneville.	2024-2027	1.4 M CHF (1.3 M€)	A

○ **Autres mesures**

N° mesure	Intitulé	Horizon de réalisation (1ères opérations)
Mesures urbanisation As4 – Bs4		
UD6-01	PSD Bonneville centre élargi	En cours
UD6-04	PSD Marignier	En cours

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal, à finaliser la fiche mesure avant dépôt de la candidature sur la base du projet annexé, et à signer tout document afférent ;
- **S'ENGAGE** à réaliser* les mesures « A » et « Ae » à l'horizon de réalisation prévu, à partir du 1^{er} janvier 2024 (sauf dérogation pour les mesures démarrant en 2023), sous réserve d'obtention des cofinancements escomptés par ailleurs et de la validation par les différentes instances compétentes des différentes phases de projet (ex : démarches administratives) et de planification financière nécessaires à la réalisation de chacune des opérations.
- **S'ENGAGE** à assurer toutes les procédures d'études et de planifications utiles à la mise en œuvre des mesures « B » et « Be » dans les horizons de réalisation prévus.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant légal à transmettre ces éléments au Pôle métropolitain du Genevois français et le président du Pôle métropolitain du Genevois français à :
- proposer ces mesures dans le cadre de la candidature du Projet de territoire Grand Genève 2016-2030 / Projet d'agglomération de troisième génération
 - s'engager, pour la CCFG, à réaliser les mesures listées ci-dessus aux horizons de temps annoncés et dans les conditions précisées aux alinéas précédents

**Selon l'accord sur les prestations, par « engager et réaliser, il faut comprendre : déclencher et faire avancer la planification d'une mesure, soumettre pour décision les objets nécessaires à la réalisation de cette mesure aux organismes compétents (décisions en matière de planification et/ou financière), et dans le cas où ces derniers auront pris les décisions, réaliser la mesure ».*

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h.

Le Président,
Stéphane VALLI

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de la publication, d'un recours contentieux auprès du tribunal administratif compétent ou d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté de communes, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois.
Pour les délibérations relevant du contentieux électoral, l'article R119 du Code électoral s'applique : recours dans un délai de cinq jours.